

**ALGERIE TELECOM SPA  
DIRECTION OPERATIONNELLE RELIZANE**

REF : 029/DO/SDT/DEPRA/CP/2022

Relizane : 07/11/2022

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DE RELIZANE

A

MONSIEUR, le gérant de l'entreprise ACHOURI Nasreddine  
Adresse : LOT N° 25 Birouana Ain Fezza – W.Tlemcen

**Objet : Mise en demeure**

Dans le cadre de l'exécution du contrat N° 33/2022 du 22.05.2022 ayant pour objet la réalisation des travaux de canalisations urbaines, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N° 162 du 02/08/2022, relatif aux travaux à la Cité Metidji (lotissement entrée cité 600 logts Repal Relizane), il a été constaté : **Votre absence sur le chantier depuis le 02/11/2022.**

Pour cela, votre entreprise est mis en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur  
Directeur Opérationnel des  
Télécommunications de Relizane  
Mr. DJIDJELI Salim